



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

# Fleurir le Périgord

Déjà 10 ans !



# SOMMAIRE

<b>EDITO</b> de <i>Germinal Peiro</i> .....	4
<b>INTRODUCTION</b> <i>présentation du label</i>	
Une reconnaissance nationale .....	5
Le réseau VVF .....	6
Carte des communes labellisées .....	7
<b>NOUVELLES COMMUNES LABELLISÉES</b>	
Eglise-Neuve-de-Vergt .....	8
Nadaillac .....	8
Saint-Privat-en-Périgord .....	9
Port-Sainte-Foy .....	10
<b>PRESTATIONS ET ACCOMPAGNEMENT</b> .....	12
<b>ENQUÊTE</b> <i>Tour d'horizon des pratiques dans nos villes et villages</i> .....	16
L'enherbement des cimetières .....	18
Les actions pédagogiques .....	20
La gestion de l'eau .....	22
Les déchets verts .....	24
Le fauchage raisonné .....	26
L'éco-pâturage .....	28
<b>PRIX SPÉCIAUX</b> .....	30
<b>PROGRAMME 2022</b> .....	38
<b>CONTACT</b> .....	40





## Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Avec 125 communes engagées dans l'édition 2022 des VVF « Villes et Villages Fleuris », 50 communes labellisées, le succès de cette démarche ne se dément pas au fil des ans. Une magnifique réussite alors que cette année nous fêtons les 10 ans de la mission VVF en Dordogne Périgord.

Ce label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent protéger et valoriser l'environnement, améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité de notre territoire. Autant de motivations qui s'inscrivent pleinement dans la démarche lancée par le Département pour faire du Périgord une terre d'excellence environnementale au sein d'un environnement toujours mieux préservé.

Les récompenses décernées à l'occasion de cette labellisation viennent couronner et surtout encourager une volonté partagée par l'ensemble des acteurs participant à cette belle aventure : communes, services du Conseil départemental, Agence technique départementale (ATD), Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Comité départemental du tourisme, filière paysage...

Le label « Villes et villages fleuris » est l'une des pierres de cet édifice construit aux côtés des communes qui s'engagent dans des démarches écoresponsables. Le Département de la Dordogne souhaite ainsi être un véritable accompagnateur venant en soutien de toutes les collectivités qui le désirent. Les actions menées telles que la Charte Zéro Pesticide, la création d'une clause de développement durable dans les contrats avec les collectivités ou encore l'opération « Jardinez au naturel, » pour les particuliers sont quelques exemples de cette implication en faveur du développement durable.

## ÉDITO



### Germinal Peiro

Président du  
Conseil départemental  
de la Dordogne

La Dordogne est aujourd'hui reconnue «Département Fleuri» pour l'exemplarité notamment de son accompagnement des communes pour l'obtention du Label Villes et Villages Fleuris.

Plus que jamais, l'exigence écologique s'affirme comme une priorité des élus du Conseil départemental qui ont la volonté de faire de la Dordogne une terre d'excellence environnementale, reconnue en matière de développement durable.



# Villes et Villages Fleuris : une reconnaissance nationale

Depuis 1959, le label Villes et Villages Fleuris récompense l'engagement des communes pour l'amélioration de la qualité de vie. Il propose un référentiel sur lequel elles peuvent s'appuyer :

- La place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics
- La gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité
- Le développement de l'économie locale et de l'attractivité touristique
- Les actions menées pour intégrer le citoyen au cœur des projets

## Selon le sondage IPSOS - CNVVF - Février 2022 réalisé auprès de 1200 personnes :

**90 %** des Français connaissent le label VVF

**75 %** des habitants des «Villes et Villages Fleuris» considèrent que leur commune fait évoluer dans le bon sens les pratiques concernant les espaces publics et qu'elle encourage les actions en faveur de la préservation de l'environnement.

**96 %** des élus & **93 %** des habitants considèrent que le label est une source de fierté.

**94 %** considèrent que le label est source de motivation pour les agents et les services, une même proportion trouve qu'il participe à une stratégie d'amélioration du cadre de vie.

**70 %** des élus attendent un accompagnement personnalisé pour évoluer dans le label (surtout pour les communes "1 fleur" qui ont une marge de progression plus importante).

# Aujourd'hui, le réseau **Villes et Villages Fleuris** en Dordogne, c'est...

3

conventions de partenariat

(Périgueux / Bergerac / Montpon-Ménéstérol)

38

membres du jury

(conseillers sur leurs territoires, Collectivités, ATD, CDT, entreprises du Paysage, associations, Agence de l'Eau Adour-Garonne,...)

206

prestations réalisées  
cette année

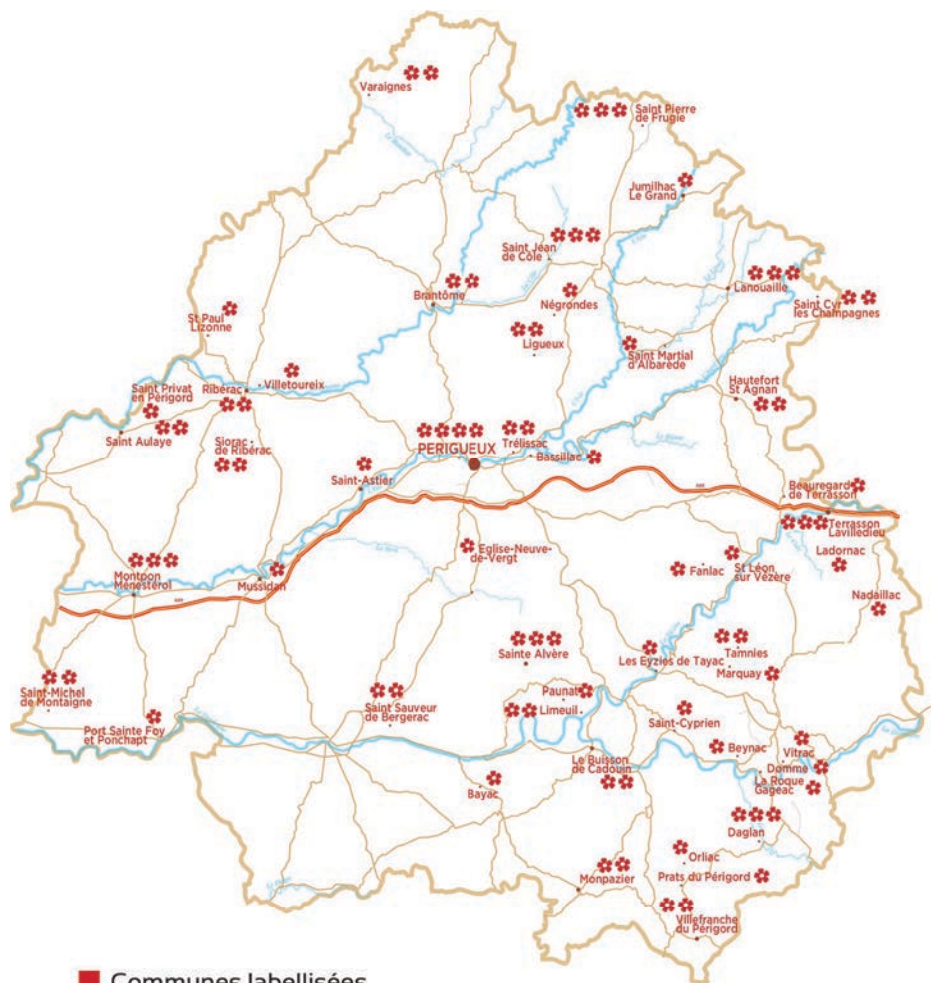
(prépa labellisation, palettes végétales, aménagements...)

125

communes engagées

50

communes labellisées



**■ Communes labellisées**



Bassillac-et-Auberoche, Bayac, Beauregard-de-Terrasson, Beynac-et-Cazenac, Domme, Eglise-Neuve-de-Vergt, Fanlac, Jumilhac-le-Grand, Ladornac, Les Eyzies-de-Tayac, Marquay, Mussidan, Nadaillac, Nègrondes, Orliac, Paumat, Prat-du-Périgord, Port-Sainte-Foy, Saint-Astier, Saint-Cyprien, Saint-Léon-sur-Vézère, Saint-Paul-Lizonne, Saint-Privat-en-Périgord, Saint-Martial-d'Albarède, Villetoureix, Vitrac-Monfort.



Brantôme, Cadouin, Hautefort-Saint-Agnan, Ligueux, Limeuil, Monpazier, Ribérac, Saint-Aulaye-Puyangou, Saint-Cyr-les-Champagnes, Saint-Michel-de-Montaigne, Saint-Sauveur, Siorac-de-Ribérac, Tamniès, Trélissac, Varaignes, Villefranche-du-Périgord.



Daglan, Lanouaille, Montpon-Menestérol, Terrasson-Lavilledieu, Sainte-Alvère, Saint-Jean-de-Côle, Saint-Pierre-de-Frugie.



Périgueux



# 4 Nouvelles communes labellisées

## EGLISE-NEUVE-DE-VERGT

"Depuis 2008, la commune d'Église-Neuve-de-Vergt est engagée dans une démarche de **fleurissement des espaces publics**.

« Villes et Villages fleuris » est un label qui correspond à nos valeurs de **développement durable**, par la préservation de la biodiversité et des ressources.

Le **végétal** par la plantation d'arbres, arbustes et vivaces est un élément essentiel dans la réalisation de tous nos projets. Ainsi, le végétal assure une **cohérence**, un **lien** entre les bâtiments existants, les nouvelles créations, les espaces publics.

Pour cela, nous comptons beaucoup sur la **participation de nos citoyens et des associations**. Nos habitants répondent présent lors de chaque manifestation. La commune inscrit son action depuis 2017 dans une démarche de labellisation « **Notre Village, Terre d'avenir : Agenda 2021** ». Depuis fin 2021, la commune d'Église Neuve de Vergt a obtenu le label « **Agenda 2030** » qui nous permet, à notre échelle, de poursuivre une démarche globale responsable et vertueuse en faveur de l'environnement."

## NADAILLAC

"La commune de NADAILLAC, située à la frontière entre le Lot et la Corrèze, mène une **politique environnementale** depuis son adhésion à la **Charte 0 pesticide**.

Nous mettons en place depuis plusieurs années des actions en faveur du **développement durable** en n'utilisant plus aucun produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces publics.



La Commune de NADAILLAC développe le **fleurissement** de son centre-bourg dans le but d'**embellir la commune** et de **développer son tourisme**.

Notre travail porte également sur la **sensibilisation des habitants**, il a été organisé en 2016 des journées autour de cet engagement avec **trocs de plantes, conférence** animée par l'association « **les Enfants du Pays de Beleyme** », la réalisation de **cabanes à insectes**, la **plantation de fleurs...**

Dans le **cimetière** communal qui est **enherbé depuis toujours**, certaines familles avaient très souvent l'habitude d'utiliser des sulfates autour des concessions. Grâce à une **information** constante due à l'adoption de la charte, plus aucune allée, ou tombe ne sont polluées par cette utilisation qui doit être absolument proscrite.

En 2022, NADAILLAC est récompensé de ses efforts par l'obtention de la **première fleur**.

Notre volonté est sans conteste l'apport d'une **plus-value** à notre village avoisinant les 400 habitants à l'année.

Cet engagement ne peut qu'**enrichir le patrimoine existant** de la commune.

Nous avons conscience que cette dynamique doit être poursuivie sur les années à venir afin d'**améliorer toujours plus le cadre de vie** de nos riverains et touristes."

## **SAINT-PRIVAT-EN-PÉRIGORD**

SAINT-PRIVAT-EN-PÉRIGORD village de 1130 habitants regroupe trois anciennes communes : Saint-Privat-des-Près, Saint-Antoine-Cumond, Festalemps.

Notre commune est **inscrite aux monuments historiques** et possède de grandes richesses architecturales et paysagères.

La commune avait à cœur de **créer un meilleur cadre de vie** et le



**fleurissement** était un des axes prioritaires. Grâce au soutien et conseils du **Pôle Paysage & Espaces Verts** l'équipe du fleurissement ainsi que les agents communaux se sont investis dans cette démarche.

Mois après plusieurs mois, notre commune s'est enrichie de plantations diverses. **Végétalisation** des rues principales, **création de massifs** devant les mairies annexes, **engazonnement** des trois cimetières, respect du **fauchage raisonné** pour les espaces verts et les bords des routes. Un grand nombre d'administrés nous ont suivis dans cette démarche et ont adhéré à l'embellissement de leurs villages.

Dans un soucis d'**économie de la ressource en eau** et de manière à rester cohérent avec la **démarche environnementale**, différentes mesures ont été adoptées.

Afin d'éviter d'utiliser l'eau du réseau, la commune a investi dans des **citernes** pour **recupérer l'eau de pluie** et il y a eu l'achat d'une **pompe** pour prendre l'eau dans les lavoirs.

Pour le fleurissement, nous avons privilégié des **plantes vivaces moins gourmandes en eau** que les annuelles. Le **broyage** des végétaux nous a permis de **pailler** nos plantations.

La commune poursuivra ses efforts, soucieuse de son embellissement, grâce à la démarche « **Villes et Villages Fleuris** ».

## **PORT-SAINTE-FOY**

Située à mi-chemin entre Saint-Emilion et Bergerac et à 15 minutes de l'autoroute Bordeaux-Périgueux, Port-Sainte-Foy est une **commune atypique entre deux départements**. Elle dépend de l'Arrondissement de Bergerac dans le Département de la Dordogne (24), mais est dotée d'un code postal de la Gironde (33 220).

La commune a une superficie de **1831 hectares**.

La commune présente une **grande diversité de paysages** et de modes de vie, avec des **hameaux** sur les plateaux où prédomine la **ruralité** et une **zone plus urbanisée** dans la plaine où la Dordogne apporte un attrait supplémentaire. La commune dispose de **nombreux espaces verts** au cœur de la ville et une **halle** construite par les compagnons du tour de France autour desquels la vie locale s'organise (écoles, commerces, marché, animations, loisirs...).

L'équipe municipale met tout en œuvre pour faire de l'expression « **bien-vivre à Port-Sainte-Foy** » une réalité de tous les jours. Elle a d'ailleurs été récompensée de nombreuses fois par le 1er prix départemental des Villes et Villages fleuris et le **Prix du Jardinier** (décerné à Monsieur Couteau). Aujourd'hui, l'obtention de la **1ère fleur** valorise toutes les actions entreprises pour entretenir, **améliorer et valoriser le cadre de vie** des Ports-Foyens et des visiteurs ; **mettre en valeur les points forts du territoire** : les berges de la Dordogne, hameaux, espaces verts au sens premier du terme, le petit patrimoine bâti ; **le 0 pesticide**, le **développement des circulations douces**... C'est également la **reconnaissance** du travail effectué par les équipes municipales et les habitants.

Enfin, avec cette 1ère fleur, Port-Sainte-Foy souhaite bénéficier de l'aura « Villes et Villages Fleuris » pour **inciter les habitants au fleurissement** et **profiter des bons conseils des techniciens du Département** en matière d'environnement et de paysage pour approfondir cette démarche.

**Trois niveaux d'accompagnement** sont proposés par le Pôle Paysage & Espaces Verts, en fonction des objectifs, du niveau et des ambitions de votre commune.

## • **Votre commune n'est pas labellisée**

**NIVEAU 1** = sans objectif de labellisation immédiat

Audit, conseils et pistes d'amélioration en terme d'aménagements paysagers et de gestion des espaces verts sans objectif de labellisation. Intervention assurée par les techniciens du Pôle Paysage et Espaces Verts ou de secteur sur demande argumentée.

---

**NIVEAU 2** = préparation au passage du jury régional (accès 1ère fleur)

Audit, conseils et préparation pour l'obtention du label 1ère fleur. Diagnostic, pistes d'améliorations et soutien technique et administratif pour accéder à la labellisation.

---

## • **Votre commune est labellisée**

**NIVEAU 3** = préparation au passage du jury régional

Maintenir le niveau ou accéder au niveau supérieur. Visite-diagnostic avec pistes d'amélioration et soutien technique et administratif.

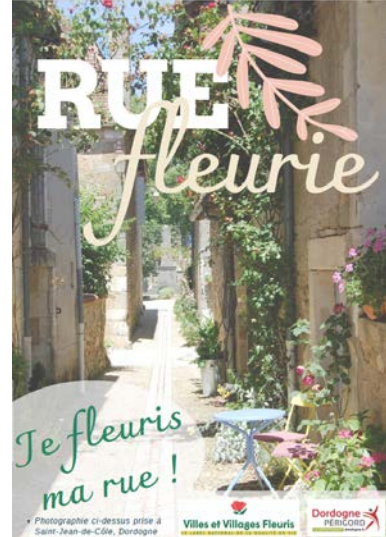




# PRESTATIONS PROPOSÉES

- Visites de terrain, audit, assistance technique
- Conseil aux communes en termes d'**aménagement** et **mise en valeur** des territoires par le biais du végétal : idées, croquis, propositions de petits aménagements
- Conseil aux communes en termes de **gestion des espaces publics**
- Aide à l'élaboration des dossiers pour la labellisation VVF et préparation à la visite du jury régional

- Organisation de **voyages d'études** destinés aux agents et élus communaux...)
- **Partages d'expériences**, valorisation des initiatives entreprises dans les communes au travers d'interventions techniques
- Mise à disposition de dossiers, de fiches techniques sur le **site internet VVF**
- Mise en place de **journées techniques** pour élus et techniciens en lien avec les items du label (patrimoine végétal et fleurissement, gestion environnementale...)



## Palette végétale

PLANTES BASSES, COUVRE-SOL : LES GERANIUMS VIVACES

<p><b>GERANIUM BROOKSIDE</b> Hauteur : 40 cm Floraison : mai à juillet Feuillage : caduc</p>	<p><b>GERANIUM SANGUINEUM</b> Hauteur : 30 cm Floraison : mai à septembre Feuillage : caduc</p>	<p><b>GERANIUM RENARDII</b> Hauteur : 30 cm Floraison : juin à juillet Feuillage : persistant</p>



FLEURIR LE PÉRIGORD AU NATUREL

# Enquête Villes et Villages Fleuris

Tour d'horizon des pratiques dans nos villes et villages

Déjà 10 ans que le Département, par le biais du Pôle Paysage & Espaces Verts, anime le label **Villes et Villages Fleuris** en Dordogne !

Le Pôle Paysage et Espaces Verts a profité de l'occasion pour réaliser un **questionnaire** adressé à toutes les communes de Dordogne (labellisées ou non) dans le but d'étudier les pratiques de nos villes et villages.

71 communes ont répondu à l'enquête  
49% d'entre elles sont labellisées



# Plusieurs thématiques ont été étudiées

1 L'enherbement des cimetières  
dans nos villes et villages

2 Les actions pédagogiques  
dans nos villes et villages

3 La gestion de l'eau  
dans nos villes et villages

4 Les déchets verts  
dans nos villes et villages

5 Le fauchage raisonné  
dans nos villes et villages

6 L'éco-pâturage dans nos villes  
et villages

# L'enherbement des cimetières dans nos villes et villages



*Saint-Paul-Lizonne*



*Négrondes*

La **végétalisation des espaces** est une excellente alternative pour **pallier l'usage des herbicides** notamment dans les cimetières. Au-delà de l'enjeu environnemental, elle contribue également à **l'embellissement des cimetières** de Dordogne.

Selon l'enquête, **80 %** des communes ont enherbé leurs cimetières.

**Et plus de 95% de ces dernières sont satisfaites !**

Selon elles, les avantages sont :

- la suppression des pesticides
- le retour de la biodiversité
- la préservation de la santé humaine
- l'infiltration de l'eau pluviale
- la limitation du ravinement

## Le saviez-vous ?

Comme pour n'importe quelles plantations, le choix des végétaux est primordial !

Il existe des compositions de semences adaptées à l'enherbement des cimetières.

De faible croissance et résistantes à la sécheresse pour limiter l'entretien, certaines semences sont même entourées d'une pellicule mycchorisée afin de pouvoir aider les graines à puiser plus facilement les nutriments et l'eau dont elles ont besoin pour se développer.

## Trucs & Astuces

Pour que le support reste carrossage et éviter les effets de battance, il est conseillé de garder une petite épaisseur de graviers avant de semer.



Ligeux



Fanlac

## Pour vous accompagner

Le Pôle Paysage & Espaces Verts met à la disposition des communes des affiches de communication téléchargeables et peut vous accompagner dans la mise œuvre et le choix des semences adaptées à votre cimetière. (lien site internet p.38)

# Les actions pédagogiques dans nos villes et villages

Fêtes des plantes, journées citoyennes, journées portes ouvertes dans les serres municipales, animations scolaires, conférences, cours de jardinage, concours de maisons fleuries... sont autant d'actions qui permettent de **sensibiliser les habitants**, les touristes, au respect de l'environnement.

Par exemple :

- La commune de **Condat-sur-Vézère** organise des initiations au jardinage dans les écoles.
- A **Saint-Cyprien**, des animations sont mises en place auprès des EHPAD et des scolaires qui se retrouvent au jardin.

## Quelques chiffres

- **44%** des communes sondées proposent des actions pédagogiques auprès des enfants.
- **24%** des communes sondées ont un jardin partagé
- **41%** des communes sondées ont un verger



Ces **apprentissages ludiques** permettent d'aborder simplement les notions de **développement durable** et de **sensibiliser et rassembler** le public autour de l'environnement et du respect de la nature.

## Le saviez-vous ?

De manière partenariale avec la Commune de Terrasson, l'association PARTIDORS a en charge la gestion et l'animation de différents jardins. Elle développe toute action en faveur de la protection de l'environnement, de l'animation et de la promotion de la biodiversité, de l'éducation et de la transmission des savoirs.

La ville propose un appui technique sur le fleurissement des fenêtres, balcons et façades, et met en place des jardins partagés. Elle met à disposition un terrain et des infrastructures aux bénéficiaires des « Restos du Cœur » afin de cultiver un potager.



## Pour vous accompagner

Le Pôle Paysage & Espaces Verts met à la disposition des communes une exposition « jardiner au naturel », ainsi qu'un dépliant pédagogique et ludique qui propose des solutions alternatives pour ne plus utiliser de pesticide pour l'entretien du jardin. Nous pouvons aussi communiquer vos actus sur notre site internet ! (lien site internet p.38)

# La gestion de l'eau dans nos villes et villages

Selon l'enquête, **58%** des communes utilisent de l'eau « hors réseau » pour l'entretien de leurs espaces verts.

**Un quart de ces communes est totalement autonome en eau pour l'arrosage.**

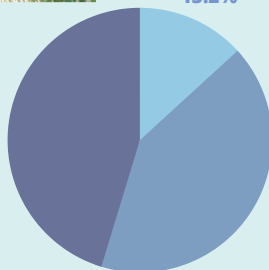
Plus de **75%** de ces communes sont labellisées « Villes et Villages Fleuris ».



## Le saviez-vous ?

A Limeuil, l'eau utilisée pour l'arrosage est récupérée dans une station d'épuration !

Source, rivière  
45.3%



Cuve de récupération, citerne...  
41.5%

D'où provient l'eau de récupération  
de votre commune ?



## Trucs & Astuces

Privilégier les plantations en pleine terre.  
Préférer des végétaux produits localement  
et peu gourmands en eau.  
L'utilisation de copeaux de bois sous  
forme de paillage permet de réduire  
l'évapotranspiration du sol et donc de  
réduire encore les arrosages.

Il vaut mieux des arrosages de grande  
quantité espacés pour favoriser un  
meilleur ancrage racinaire que de petits  
arrosages plus fréquents.

## Pour vous accompagner

Le Pôle Paysage & Espaces Verts peut vous fournir, sur demande, des contacts de producteurs locaux de végétaux adaptés à notre climat et aux conditions pédoclimatiques ainsi que des listes de végétaux « valeur sûre » résistants à la sécheresse et facile d'entretien. (lien site internet p.38)



# Les déchets verts dans nos villes et villages

Les **déchets verts** sont des résidus d'origine végétale qui proviennent des activités liées à l'entretien des espaces verts ;

- Tontes et fauchages
- Feuilles
- Tailles d'arbustes, haies, arbustes et brindilles
- Elagage et abattage d'arbres et haies (déchets ligneux)

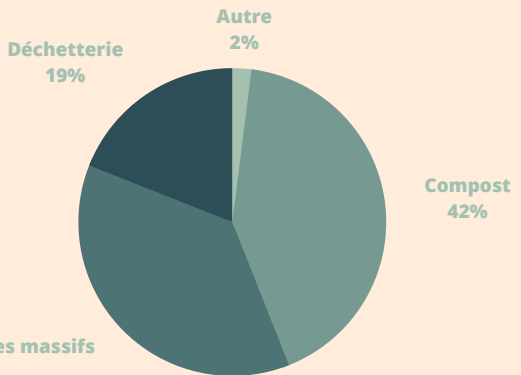
Selon l'enquête, une grande partie des déchets liés à l'entretien des espaces verts est valorisée soit en paillages pour les massifs, soit en compost...

Près de **65%** des communes sondées utilisent un broyeur de branches.

**23%** des communes ayant répondu à l'enquête utilisent un composteur !

## Le saviez-vous ?

L'utilisation d'un broyeur de branches permet de revaloriser une grande quantité de déchets verts en copeaux de bois pour servir de paillage. Cette technique permet de limiter les transports (moins volumineux). Les copeaux peuvent être directement exploités sur site aux pieds des massifs et permettre ainsi aux services techniques de gagner du temps.



Que deviennent les déchets verts de votre commune ?



# Trucs & Astuces

Déposé aux pieds des arbres, arbustes, massifs, le paillage a plusieurs avantages :

- limiter la pousse des adventices et donc de réduire l'entretien
- intervenir sur l'équilibre thermique du sol (protège contre le gel)
- garder une certaine humidité aux pieds des plantations et donc diminuer les arrosages durant les périodes sèches
  - limiter l'évaporation donc l'arrosage des végétaux
- apporter, en se décomposant, de la matière organique et donc enrichit le sol
- permettre au sol de conserver une bonne structure, de limiter la battance lors des pluies ainsi que le lessivage



Marquay

## Quelques chiffres...

En **2021**, le Département de la Dordogne a produit, **en valorisant ses déchets verts** :

- **600m3 de copeaux** pour pailler les massifs
- **650 tonnes de plaquettes bois** pour alimenter les chaufferies bois-énergie
- **600 m3 de « bois bûches »** utilisés, selon la nature et la qualité des bois, pour sciages, trituration et bois de chauffage.

# Le fauchage raisonné dans nos villes et villages

Le fauchage raisonné est un **mode de gestion plus écologique** qui consiste, sur certains espaces, à **limiter les fréquences de tontes ou de fauches** au strict nécessaire.

**70%** des communes ayant répondu à l'enquête pratiquent le fauchage raisonné.

**Selon elles, les principaux avantages sont :**

- Favoriser la **biodiversité**
- Diminuer la **consommation de carburant**
- Augmenter la **durée de vie du matériel**
- Libérer du **temps** pour les agents pour réaliser d'autres tâches
- Limiter les **déchets verts**

## Le saviez-vous ?

Une zone de gazon c'est beaucoup de travail et d'énergie et un espace pauvre en faune et en flore sauvage.

Tondre moins et moins court permet de privilégier les plantes à fleurs qui feront le bonheur des abeilles, des papillons et des insectes utiles mais aussi au gazon de mieux s'enraciner et d'être plus résistant à la sécheresse.

« Une simple tonte divise par deux le nombre d'espèces d'insectes auxiliaires, très utiles car prédateurs des insectes ravageurs. »



En moyenne, elles estiment gagner **82 heures de travail** par an.

Près de 90% des communes estiment avoir constaté une « **plus-value** » en terme de **biodiversité** avec des changements visibles sur le terrain comme le **retour de certaines espèces plus sauvages** (coquelicots, marguerites, orchidées, plantains...); la reprise d'un écosystème avec **retour des insectes** qui serviront aux **oiseaux**, aux **amphibiens**... ; la présence plus importante d'**insectes pollinisateurs** (abeilles, papillons...).

## Trucs & Astuces

Pensez à tondre de l'intérieur vers l'extérieur pour ne pas piéger la faune qui y habite !



## Pour vous accompagner

Le Pôle Paysage & Espaces Verts met à la disposition des affiches de communication ainsi qu'un guide de gestion raisonnée des bords de routes en Dordogne. Téléchargeable sur le site... (lien site internet p.38)



# L'éco-pâturage dans nos villes et villages

L'éco-pâturage est un **mode de gestion alternatif** des paysages, des espaces verts et des habitats naturels. Il vise à faire paître des animaux (races rustiques de préférence) pour **conserver** et **entretenir** des surfaces enherbées, **sans utiliser d'engins mécaniques ou d'herbicides**.



Près de **20%** des communes ayant répondu à l'enquête pratiquent **l'éco-pâturage**.

## Selon elles, les principaux avantages sont :

- Faciliter l'**entretien** des zones difficiles d'accès
- Maintenir la **biodiversité**
- Augmenter l'**attractivité** du site
- Renforcer le **lien social** pour les promeneurs
- Conserver et promouvoir les **racés anciennes**

On compte environ **260 hectares** de surface pâturée sur les communes ayant répondu à l'enquête, représentant pour chaque commune environ **50 heures** gagnées en moyenne (entre 8 et 160) par an.



### Le saviez-vous ?

A Monpazier, les moutons et chèvres entretiennent les sentiers et talus abrupts du parcours de santé sont gérés par des oies !

## Pour vous accompagner

Sur demande, le Pôle Paysage & Espaces Verts met à disposition des affiches ainsi qu'un modèle de convention collectivité / agriculteur, berger pour aider les communes à se lancer dans la démarche. Il peut également vous orienter vers des bergers proches de chez vous. (lien site internet p.38)

# Villes et villages fleuris

## Les initiatives remarquables dans nos villes et villages

FLEURIR LE PÉRIGORD AU NATUREL 2022

Cette année, **13 communes** ont été sélectionnées pour la qualité d'une démarche remarquable sur leur territoire.

**13 prix spéciaux ont été distribués** : prix ville jardin, prix pour les serres municipales, prix de la démarche environnementale, prix pour la création d'un verger communal autour de variétés anciennes de fruitiers, prix des jardins partagés, prix pour la qualité des aménagements paysagers et sa collaboration avec l'association de réinsertion Alaije, prix de la dynamique de territoire, prix de la participation citoyenne, prix de la valorisation territoriale en lien avec l'identité communale, prix pour la mise en place d'une démarche de développement durable du territoire menée en collaboration avec les habitants, prix de la dynamique citoyenne et de l'accueil des touristes, prix pour la mise en place de l'éco-pâturage sur les espaces communaux, prix pour la gestion des eaux pluviales.



*Chaque commune a réalisé une vidéo présentant leur projet récompensé dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris. Vous pouvez les retrouver en utilisant le QR code suivant !*

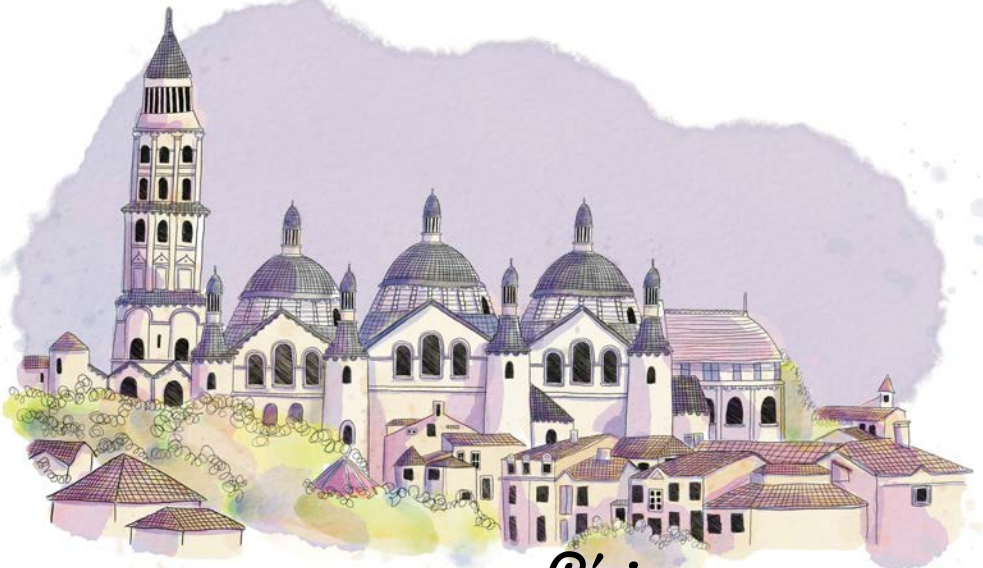




## *Terrasson-Lavilledieu*

**PRIX "VILLE-JARDIN"**

(3 fleurs)



## *Périgueux*

**PRIX POUR LES SERRES MUNICIPALES**

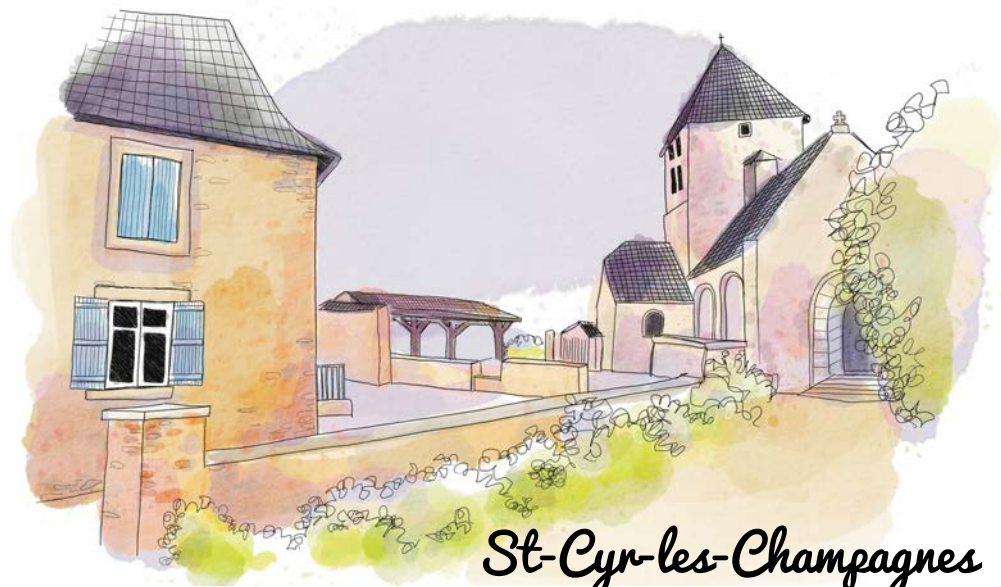
(4 fleurs)



## *St-Pierre-de-Frugie*

PRIX DE LA DÉMARCHE  
ENVIRONNEMENTALE

(3 fleurs)



## *St-Cyr-les-Champagnes*

PRIX POUR LA CRÉATION D'UN VERGER  
COMMUNAL AUTOUR DE VARIÉTÉS  
ANCIENNES DE FRUITIERS

(2 fleurs)





## Condat-sur-Vézère

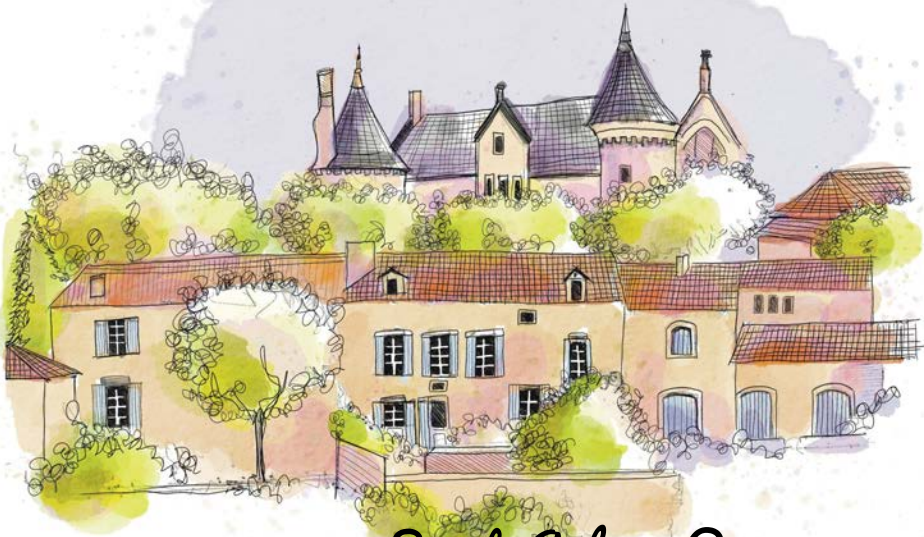
PRIX DES JARDINS PARTAGÉS



## Brantôme

PRIX POUR LA QUALITÉ  
DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET SA  
COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION  
DE RÉINSERTION ALAIJE

(2 fleurs)



## *Saint-Aulaye-Puymangou*

PRIX DE LA DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

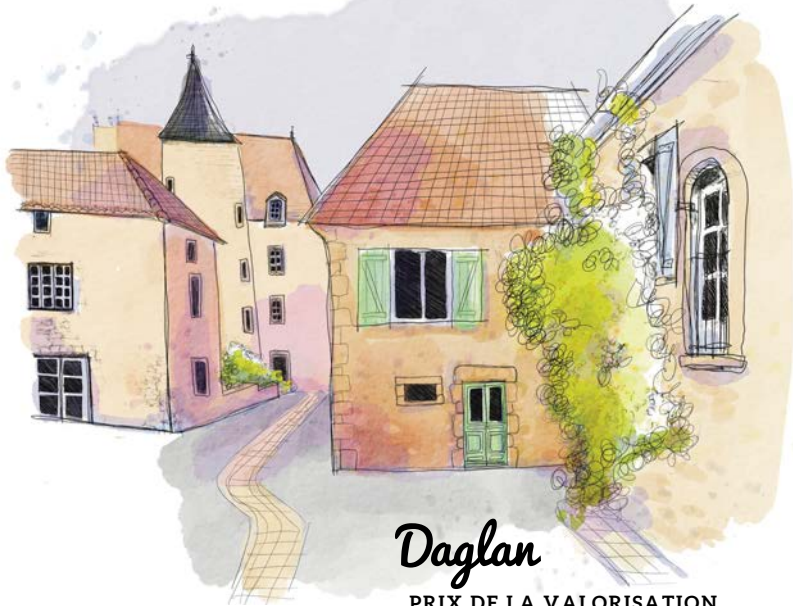
(2 fleurs)



## *Saint-Sauveur-de-Bergerac*

PRIX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

(1 fleur)



## Daglan

**PRIX DE LA VALORISATION  
TERRITORIALE EN LIEN AVEC L'IDENTITÉ  
COMMUNALE**

(3 fleurs)



## Église-Neuve-de-Vergt

**PRIX POUR LA MISE EN PLACE  
D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DU TERRITOIRE MENÉE  
EN COLLABORATION AVEC LES  
HABITANTS**

(1 fleur)





## Siorac-de-Ribérac

PRIX DE LA DYNAMIQUE CITOYENNE  
ET DE L'ACCUEIL DES TOURISTES

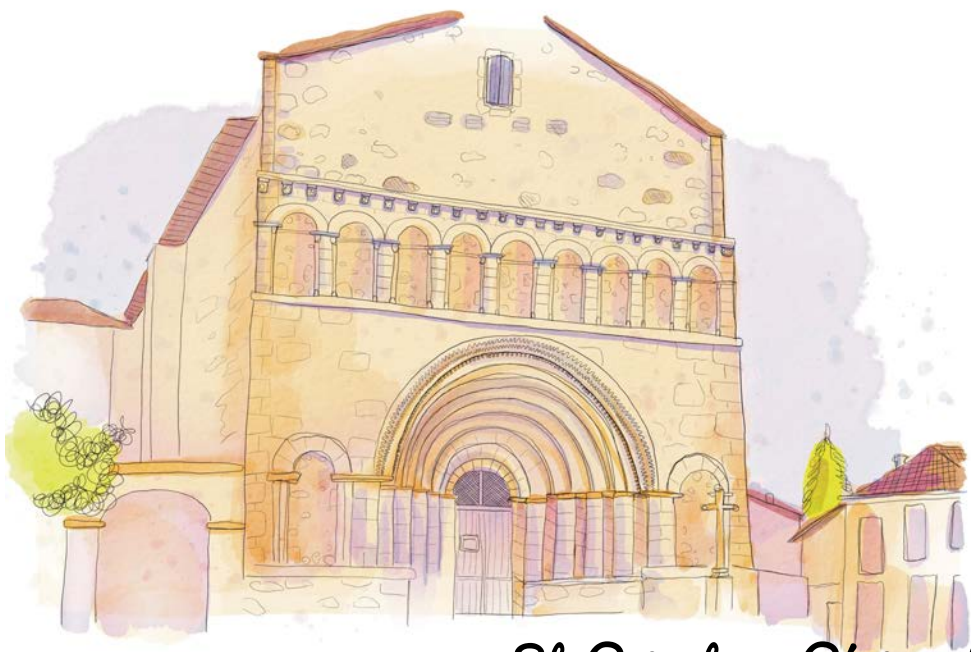
(2 fleurs)



## Monpezier

PRIX POUR LA MISE EN PLACE  
DE L'ÉCO-PÂTURAGE SUR LES ESPACES  
COMMUNAUX

(2 fleurs)



## *St-Privat-en-Périgord*

**PRIX POUR LA GESTION DES EAUX  
PLUVIALES**

(1 fleur)



# PROGRAMME 2022

15 Avril

REMISE DES PRIX DÉPARTEMENTAUX  
Centre de la communication  
Périgueux



9 Juin

JOURNÉE PORTES-OUVERTES

Jardin botanique d'Alaije  
Brantôme

VOYAGE D'ÉTUDE  
Chédigny (Région centre)



18 Novembre

JOURNÉE PORTES-OUVERTES

Atelier du Végétal  
Bergerac

REMISE DES PRIX DU LABEL

Filature  
Périgueux



Novembre

RENCONTRE DES DÉPARTEMENTS FLEURIS  
Dordogne



+ des formations CNFPT  
+ Les tournées régionales VVF  
+ Un accompagnement personnalisé toute l'année !

# Un grand merci...

- Aux membres du jury
- A l'ensemble des 125 communes qui participent à la démarche "Villes et Villages Fleuris"
- A nos partenaires



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE – DPRPM POLE  
PAYSAGE & ESPACES VERTS**

2 Rue Paul Louis Courier CS 11200 / 24019 PERIGUEUX CEDEX

Tél : 05 53 06 82 70

Email : cd24.villesetvillagesfleuris@dordogne.fr

**Site internet Villes et Villages fleuris :**

<https://zeropesticide.dordogne.fr/category/villes-et-villages-fleuris/>







# Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE





**Département Fleuri**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

En 2021, la Dordogne obtient pour la 2ème fois consécutive le label « Département fleuri ».

Cette récompense nationale décernée pour 5 ans témoigne du travail mené par les départements pour « améliorer le cadre de vie et valoriser durablement les territoires ».

Tout au long de l'année, le Département de la Dordogne accompagne plus de 125 communes dans leurs démarches de valorisation et de préservation de leurs territoires.

# Notes

Handwriting practice lines on a notepad page. Each row consists of a solid top line, a dashed midline, and a solid bottom line. There are 10 such rows available for writing.

